FORMULAIRE DE DEMANDE DE RACCORDEMENT A L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (EAUX USEES)

Formulaire à retourner accompagné des pièces demandées
par mail à l'adresse : contact-assainissement@comcom-crozon.bzh ou
par courrier à l'adresse : CCPCAM – Service Assainissement - ZA de Kerdanvez - 29160 CROZON

Madame, Monsieur,

Vous souhaitez raccorder votre logement au réseau public d'assainissement collectif.
Afin de nous permettre d'étudier votre projet, nous vous remercions de compléter ce dossier de demande de raccordement.
Après réception de votre demande, nous vous transmettrons un devis réalisé à la suite d'une visite technique.
A réception de votre demande, et à la suite d'une visite technique, un devis vous sera transmis.
L'intervention pour la réalisation des travaux sera planifiée après :

- Retour du devis signé
- Réception des différentes autorisations

Si le bâti fait l'objet d'un abonnement à l'eau potable, indiquer la référence de PDC figurant en haut d'une facture d'eau de cet abonnement (7 ou 8 chiffres) :

VOS COORDONNEES

COORDONNEES DU PROPRIETAIRE *:*

Nom ou Raison sociale : .....
Prénom : .....
Tel portable : .....
Tel fixe : .....
Courriel : .....

ADRESSE
Adresse : .....
Code postal : .....
Commune : .....

COORDONNEES DE LA PERSONNE A CONTACTER POUR PROGRAMMER L'INTERVENTION (si différente du propriétaire) :
Nom : .....
Prénom : .....
Tel portable : .....
Tel fixe : .....
Courriel : .....

Nom, prénom de l'occupant (si différent du propriétaire) : .....
N° de téléphone de l'occupant : .....

ADRESSE COMPLETE POUR INTERVENTION (si différente) :

Adresse : .....
Code postal : .....
Commune : .....
Référence(s) cadastrale(s) (ex : AB0022) : .....

RENSEIGNEMENTS SUR LES CARACTÉRISTIQUES DU BÂTI ET SON OCCUPATION

Vous êtes :
☐ Propriétaire
☐ Lotisseur-Aménageur
☐ Collectivité
☐ Autres (à préciser) : ..... (capacité d'accueil : .....)

☐ Maison individuelle
  ☐ Résidence principale
  ☐ Résidence secondaire
  ☐ Destinée à la location
  ☐ Autre (préciser :.....)
☐ Immeuble (nombre d'appartements à contrôler dans l'immeuble : .....)
☐ Appartements (préciser le nombre de pièces)
☐ Autres (à préciser) : ..... (capacité d'accueil : .....)

Dans le cas de travaux de construction ou de rénovation, merci d'indiquer les coordonnées du responsable des travaux / maître d'œuvre.

PIECES ADMINISTRATIVES

Pour réaliser votre devis et planifier l'intervention des travaux, merci de nous joindre les pièces suivantes :
☐ Plan de situation dans la commune
☐Photocopie du permis de construire (ou autorisation de la mairie)
☐ Plan de masse en indiquant l'emplacement souhaité du tabouret de branchement assainissement, à matérialiser par un piquet
☐ Plan précis : extrait cadastral
☐ Attestation de TVA (maison de + de 2 ans)
☐ Plan du logement (nombre de pièces)

Le terrain doit être borné avant toute intervention.

NATURE DES TRAVAUX A REALISER

☐ Raccordement à l'assainissement collectif (eaux usées)
☐ Autres : à préciser : Modification du branchement des eaux usées, …

Pour des raisons techniques, la partie du branchement sous domaine public doit toujours être réalisée avant la partie sous domaine privé ; en effet, cette dernière doit être adaptée à la configuration du réseau sous domaine public.

BRANCHEMENT ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le raccordement à la canalisation publique de collecte des eaux usées se fait par l'intermédiaire d'un branchement.

- La boîte de branchement, y compris le dispositif de raccordement à la canalisation privée,
- La canalisation située généralement en domaine public,
- Le dispositif de raccordement à la canalisation publique.
- Vos installations privées commencent à l'amont du raccordement à la boîte de branchement.

En cas d'absence de boîte de branchement, la limite du branchement est la frontière entre le domaine public et le domaine privé.

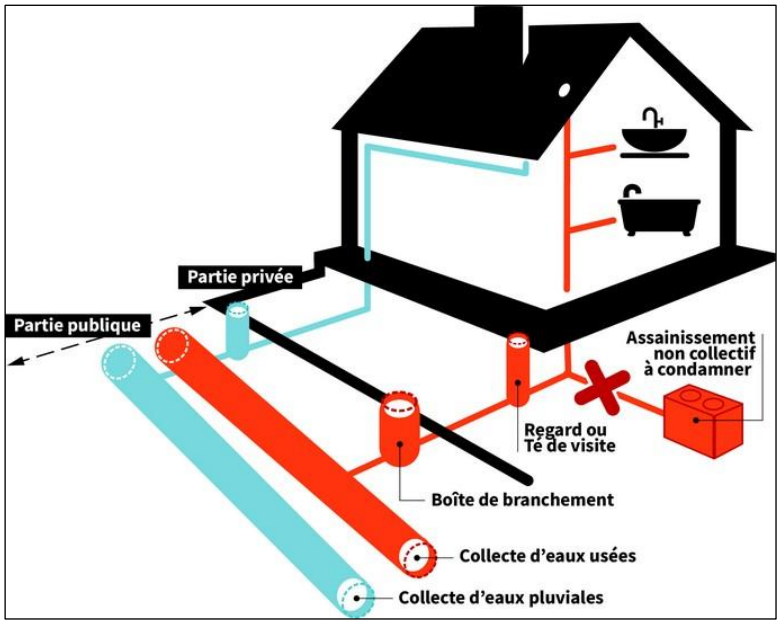

Merci de nous indiquer la profondeur de sortie de votre branchement d'eaux usées par rapport au terrain naturel (sol fini) en limite de votre propriété.
Ces renseignements vous seront fournis par l'entreprise qui réalise vos travaux en domaine privé.

Attention : la profondeur de la boîte de branchement est guidée par la profondeur du collecteur principal ainsi que par la présence des divers réseaux (électricité, télécoms, eau, …).
De fait le raccordement au réseau de façon gravitaire ne peut pas toujours être assuré. Dans ce cas, il reviendra au propriétaire d'équiper son installation privée d'un dispositif de refoulement.

Participation au Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC)

Pour tout projet de construction ou construction existante se situant dans une zone desservie par un réseau d'assainissement collectif, le propriétaire est redevable de la Participation au Financement de l'Assainissement Collectif.

- Elle est exigible lors du raccordement de la construction au réseau de collecte des eaux usées, au tarif en vigueur à la date du branchement de l'installation.
- Elle ne s'applique qu'une seule fois par projet/construction.

La PFAC est facturée après réception du justificatif de contrôle de branchement.

CONTROLE DE CONFORMITE

Les réseaux d'assainissement sont de type séparatif c'est-à-dire que le réseau sépare la collecte des eaux usées dans un réseau et les eaux pluviales dans un autre.
En cas de fortes pluies, les apports de volumes d'eaux pluviales dans des réseaux destinés aux eaux usées peuvent provoquer le débordement de ceux-ci. A l'inverse, la présence d'eaux usées dans le réseau d'eaux pluviales porte atteinte à l'environnement.
La mise en conformité des branchements est donc une priorité.

A la suite de vos travaux en partie privative et avant la mise en service de votre installation, un contrôle de conformité sera à planifier. Merci de remplir le formulaire de demande de contrôle d'assainissement collectif (SPAC).

TYPE D'EFFLUENTS

Type d'effluent à demande (choisir) :

- Domestique
- Assimilé domestique (boulangerie, boucherie, restaurant…) (=> dde éléments complémentaires)
- Autre que domestique

TYPE DE CONSTRUCTION

Type de construction	Quantité (à remplir)
Logement unique ou maison individuelle ou local commercial	
Immeuble ou ensemble construit comportant plusieurs logements	
• Nombre de Studio ou T1	
• Nombre de T2	
• Nombre de T3	
• Nombre de T4	
• Nombre de T5 et plus	

Les données collectées sont nécessaires aux services Eau et Assainissement de la Communauté de Communes de la Presqu'île de Crozon – Aulne Maritime pour assurer le suivi et la gestion des interventions. Elles sont communiquées au Centre des Finances Publiques pour la facturation et conservées 10 ans. Vous disposez de droits sur vos données que vous pouvez exercer auprès du service concerné ou du délégué à la protection des données de l'établissement.
Pour connaître vos droits et les modalités, veuillez consulter la notice d'information affichée à l'accueil de la communauté de communes.